LE VINGT-DEUX JUIN DEUX MIL DIX HUIT, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Philippe BEUGNON, M. Olivier ROUCHE, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxane FOSSE.

PROCURATIONS:

M.Claude-Marie REYMOND donne procuration à Mme Roxane FOSSE,
M. François VIEILLARD donne procuration à M. Philippe BEUGNON
Mme Flore GAMBIER donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

SECRETAIRE: Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Date de convocation :	22/06/2018	Nombre de conseillers	
Date d'affichage :	18/06/2018	En exercice :	15
		Présents :	11

Madame le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités par les élèves de l'école Jean Paul Riopelle au spectacle de fin d'année vendredi 29 juin à 18h au foyer rural de Vétheuil.
Le conseil félicite les enfants pour la présentation artistique du carton d'invitation.
Après lecture du procès verbal de la dernière séance de conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

1 CARTES SCOLAIRES BUS LIGNES REGULIERES 2018/2019 CARTES IMAGINE'R

Mme le Maire explique aux conseillers les nouvelles modalités concernant la carte de transports scolaires pour la rentrée 2018/2019 et rappelle les deux formules d'abonnement existantes ainsi que le taux de participation de la commune :

Carte Scolaire Bus lignes régulières: 119 €, la participation de la commune est de 35,70 € correspondant à 30% du montant de la carte.

Il est rappelé que la CSB permet une correspondance sur le même trajet avec la nécessité pour certains transporteurs d'une seconde carte comprise dans le montant de 119 €.

Carte IMAGINE'R: participation de la commune 35,70 € correspondant à 30 % du coût de la carte scolaire bus lignes régulières, à déduire du montant de la carte Imagine'R.

En outre, il est indiqué que :

- la carte scolaire bus lignes régulières ne s'adresse qu'aux élèves de moins de 18 ans habitant le Val d'Oise et scolarisés en Ile-de-France. (voir conditions générales STIF).
- la carte peut être payée par prélèvement mensuel. (10 mensualités)
- La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et les lycéens.
- Les dossiers de demande de cartes scolaires bus lignes régulières ou Imagine'R seront à retirer en mairie, pour les personnes qui ne les auraient par reçus.
- Les formulaires doivent obligatoirement être visés par la mairie. Il n'y aura pas de remboursement à posteriori.
- Par ailleurs, le conseil rappelle que le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

Le conseil approuve ces mesures à l'unanimité et dit que ces crédits sont inscrits au budget 2018.

2 CIG CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

En cas de conflit avec un agent, la médiation préalable obligatoire permet l'intervention d'une personne extérieure afin d'aider les parties à parvenir à un accord amiable. Le Centre Interdépartemental de Gestion propose de mettre en place une convention d'expérimentation qui permettra à un médiateur d'intervenir si besoin.

Le coût de cette mission s'élève à 49,80 € TTC de l'heure.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention et dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

3 Questions diverses

3.1Travaux ENEDIS

ENEDIS profite des aménagements réalisés par le Conseil départemental au carrefour de La Goulée pour démonter son transformateur du Clos Birette de 1946. Les transformateurs des Champs Mondeaux et de La Goulée seront reliés directement en BTA, les 4 fils seront remplacés par un câble torsadé. La jonction e HTA se fera en souterrain.

Les travaux sont prévus du 9 juillet au 6 août sauf retard du aux grèves en cours.

3.2 Travaux City stade
Ils commencent le 26 juin, l'entreprise est autorisée à prendre le CR 19 en contre sens car ses camions ne peuvent passés sur le pont du ru du CR20. L'entrepôt des matériaux se fera chemin du Bois Curé afin de ne pas obliger les camions à traverser Vétheuil.
Les travaux devraient être terminés fin juillet.

3.3 Arrêté de péril cour de la boulangerie
Une rencontre avec les propriétaires et leur architecte a permis de rappeler que l'arrêté de péril imminent était toujours en cours car les travaux n'ont pas été faits. L'expert judiciaire a été informé qu'un pan de mur est tombé mais le péril est toujours présent, il ne sera levé qu'une fois les travaux effectués.

3.4 Travaux place Jean Moulin
Ils ont commencé lundi avec le nettoyage du mur du ru et des berges. Aujourd'hui, les arbres, de ce même côté, ont été retirés. Il est rappelé que le projet prévoit notamment la plantation de nouveaux arbres s'insérant dans le projet paysager tout en ouvrant davantage de vues sur le ru comme sur le foyer.
A ce propos, Thierry Dubois informe que pendant les travaux et alors que l'accès aux ateliers ne sera pas possible, les tracteurs seront garés dans la cour de l'école maternelle.

3.5 SMIRTOM
La note reçue dans les boîtes aux lettres reste valable, les anciens bacs doivent être déposés sur les trottoirs dimanche 24 juin au soir pour un ramassage à partir du lundi 25. Ceux qui n'auront pas été sortis pourront être regroupés dans des lieux sur des points recensés et ramassés le jeudi 28.
A noter que sur les 12 personnes présentes, seules trois ont reçu le flyer.

3.6 Archives
Les archives de l'ancienne Seine et Oise, concernant Vétheuil, sont normalement conservées aux Archives départementales de Cergy. Avant de se déplacer pour faire des recherches sur un sujet précis, il est possible d'interroger le service ; si les archives demandées ne sont pas à Cergy, elles peuvent être restées aux Archives des Yvelines, il faut alors aller les consulter à Versailles.

3.7 Chemin des Noues
Le trou en formation ne correspond pas à une fuite d'eau ainsi que la Lyonnaise l'a vérifiée. Il faut s'assurer que l'assainissement n'est pas en cause et en dernière mesure faire intervenir une entreprise qui ouvrira pour vérifier la dimension de la cavité, la comblera et la fermera proprement.

Madame le Maire lève la séance à 21h15

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.